Réservé à l’usage interne

**Mois de sensibilisation au cancer du côlon 2020 – Messages clés**

*Objectif : Être une ressource que les régions peuvent utiliser en préparant les messages relatifs au mois de sensibilisation au cancer du côlon à l’intention du grand public. Grâce à cette ressource, les programmes régionaux de cancérologie et Santé Ontario (Action Cancer Ontario) transmettent des messages uniformes sur le dépistage du cancer du côlon.*

* Mars marque le mois de sensibilisation au cancer du côlon. Action Cancer Ontario encourage les Ontariens à effectuer un dépistage du cancer du côlon à l’aide d’un test immunochimique fécal (TIF).
* ContrôleCancerColorectal est un programme provincial de dépistage du cancer du côlon basé sur la population ontarienne.

**Recommandations en matière de dépistage du cancer du côlon**

* ContrôleCancerColorectal recommande que les personnes ne manifestant aucun symptôme et présentant un **risque moyen** de développer un cancer du côlon se fassent dépister à l’aide d’un TIF tous les deux ans.  
  + « Risque moyen » désigne les personnes âgées de 50 à 74 ans n’ayant pas de parent au premier degré (parent, frère/sœur ou enfant) ayant reçu le diagnostic de cancer colorectal.
* Les personnes ayant obtenu un résultat anormal au TIF doivent passer une coloscopie dans les huit semaines suivant leur résultat.
* Les personnes âgées de 50 à 74 ans sans symptômes ni antécédents familiaux de cancer du côlon peuvent également choisir de se faire dépister à l’aide d’une sigmoïdoscopie flexible au lieu d’un TIF. En cas de dépistage par sigmoïdoscopie flexible, il convient de répéter l’examen tous les 10 ans.  
  + ContrôleCancerColorectal recommande que les personnes ne manifestant aucun symptôme et présentant un **risque accru** de développer un cancer du côlon se fassent dépister à l’aide d’une coloscopie. Une personne présentant un risque accru doit effectuer un premier dépistage à 50 ans, ou 10 ans avant l’âge auquel son parent a reçu le diagnostic, selon la première de ces éventualités.
    - * « Risque accru » désigne les personnes ayant des antécédents familiaux de cancer du côlon, avec notamment au moins un parent au premier degré (parent, frère/sœur ou enfant) ayant reçu le diagnostic de cette maladie.

Le programme ContrôleCancerColorectal ne recommande pas de dépister les personnes de moins de 50 ans, sauf si elles ont un parent au premier degré (parent, frère, sœur ou enfant) qui a reçu un diagnostic de cancer du côlon avant l’âge de 60 ans. Même si le nombre de cancers du côlon et du rectum diagnostiqués chez les jeunes adultes augmente au Canada, il reste très faible chez les adultes de moins de 50 ans.

* Beaucoup ne se rendent pas compte que le cancer du côlon peut toucher toute personne de plus de 50 ans, même si aucun membre de leur famille n’en a été atteint, d’où l’importance d’effectuer un examen de dépistage.
* Au début de la maladie, les problèmes ou les symptômes physiques ressentis sont souvent inexistants. À mesure que le cancer du côlon se propage avec le temps, une personne peut éprouver les problèmes et symptômes suivants : anémie inexpliquée causée par une carence en fer, sang dans les selles, diarrhée, constipation ou sensation que l’intestin ne se vide pas complètement.
* Si vous ou votre proche êtes préoccupé à propos du cancer du côlon, encouragez-le à en parler à son médecin de famille ou à son infirmier praticien.

**À propos du cancer du côlon**

* + Le cancer du côlon touche le gros intestin (côlon), qui constitue la partie inférieure du système digestif. Le cancer du rectum touche les six derniers pouces (15 cm) du côlon. L’association de ces deux cancers est appelée « cancer colorectal » (ou plus couramment « cancer du côlon » ou « cancer de l’intestin »).
  + Le cancer du côlon constitue la deuxième cause de mortalité par cancer chez les hommes et la troisième cause de mortalité par cancer chez les femmes en Ontario.
  + Le risque de développer un cancer du côlon augmente après l’âge de 50 ans.
  + Le dépistage à l’aide du test immunochimique fécal (TIF) permet de détecter le cancer du côlon à un stade précoce, lorsque la personne ne présente alors aucun symptôme désagréable (tel qu’une diarrhée et des douleurs abdominales persistantes), et que les chances de guérison sont plus élevées. Une personne peut être atteinte d’un cancer du côlon sans le savoir si elle n’a jamais effectué d’examen de dépistage.
  + En cas de détection précoce du cancer du côlon, 9 personnes sur 10 peuvent être guéries. Si le cancer du côlon est détecté tardivement, son traitement est moins susceptible d’être efficace : seule environ une personne sur 10 atteinte d’un cancer du côlon détecté tardivement sera guérie.
  + Les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans devraient se soumettre à un examen de dépistage du cancer du côlon, et ce, même si aucun membre de leur famille n’a développé cette maladie.

**À propos du TIF**

* En juin 2019, l'Ontario a abandonné le test de recherche de sang occulte dans les selles (RSOS) au profit du TIF pour le dépistage du cancer du côlon.
* Il est facile de se faire dépister pour le cancer du côlon à l’aide du TIF. Le TIF est un test gratuit à réaliser à domicile offert dans toute la province aux Ontariens admissibles par l’entremise de ContrôleCancerColorectal, le programme de dépistage structuré du cancer du côlon de l’Ontario.
* Un dépistage régulier du cancer du côlon est important car si la maladie est décelée à un stade précoce, ses chances de guérison seront plus élevées. Le dépistage du cancer du côlon à l’aide du TIF peut également prévenir certains cancers du côlon en trouvant des polypes précancéreux (excroissances anormales sur la muqueuse du côlon ou du rectum) qui pourraient se transformer en cancer au fil du temps.
* Le TIF est un test de dépistage du cancer simple, sûr et indolore à réaliser à domicile dans le but de déceler la présence d’infimes quantités de sang dans vos selles qui pourraient être causées par un cancer du côlon ou des polypes précancéreux (excroissances anormales sur la muqueuse du côlon ou du rectum susceptibles de se transformer en cancer au fil du temps).
* Renseignez-vous auprès de votre médecin de famille ou de votre infirmier praticien sur le dépistage du cancer du côlon à l’aide du TIF.
  + Si vous n’avez pas de médecin de famille ou d’infirmier praticien, vous pouvez appeler Télésanté Ontario au 1-866-828-9213.
  + Si vous vivez dans une communauté des Premières nations, vous pouvez vous rendre à votre centre de santé ou à un poste de soins infirmiers.
  + Vous pouvez également vous renseigner sur le dépistage par le TIF auprès d’un membre d**’**une caravane de dépistage mobile si une caravane vient près de chez vous (<https://www.cancercareontario.ca/fr/trouver-services-cancerologie/depistage-mobile>). *REMARQUE – Ce message n’est destiné qu’aux régions qui disposent de caravanes de dépistage mobile.*
* Dès qu’un TIF vous a été commandé par votre médecin de famille ou infirmier praticien (ou par l’intermédiaire de TéléSanté Ontario), LifeLabs vous enverra par courrier une trousse de TIF à l’adresse de votre choix en Ontario. Vous devez retourner par courrier votre TIF réalisé à LifeLabs ou le déposer dans un centre de service aux patients LifeLabs le plus tôt possible.
* Action Cancer Ontario enverra aux participants leurs résultats au TIF et leur rappellera la date de leur prochain dépistage.

**Causes du cancer du côlon**

* Une personne peut développer un cancer du côlon pour de nombreuses raisons, certaines raisons étant mieux comprises que d’autres. Cependant, nous savons que les polypes précancéreux (excroissances anormales apparaissant sur la muqueuse du côlon ou du rectum) peuvent devenir cancéreux avec le temps.
* Au début de la maladie, les problèmes ou les symptômes physiques ressentis sont souvent inexistants. À mesure que le cancer du côlon se propage au fil du temps, une personne peut éprouver les problèmes et symptômes suivants :
  + Anémie inexpliquée (baisse importante du nombre de vos globules rouges) causée par une carence en fer;
  + Sang (rouge vif ou très foncé) dans vos selles;
  + Perte de poids inexpliquée;
  + Diarrhée nouvelle et persistante, constipation ou impression que l’intestin ne se vide pas complètement;
  + Douleurs abdominales nouvelles et persistantes;
* Certaines habitudes ou caractéristiques personnelles, qu’on appelle les « facteurs de risque », peuvent augmenter le risque de développer un cancer du côlon. Certains facteurs de risque ne peuvent pas être modifiés, comme l’âge et les antécédents familiaux. Cependant, il est possible de limiter d’autres facteurs de risque. Voici les mesures à prendre pour réduire le risque de cancer du côlon :
* limiter sa consommation d’alcool : les hommes ne devraient pas boire plus de deux verres par jour et les femmes pas plus d’un verre par jour. Cependant, aucune quantité d'alcool n'a été jugée sûre pour prévenir un risque accru de cancer du côlon;
* limiter sa consommation de viande rouge et éviter la viande transformée (p.ex., mortadelle, salami);
* maintenir un poids santé;
* faire de l’activité physique au quotidien;
* adopter un régime alimentaire riche en fibres (notamment les fruits et légumes);
* cesser de fumer et de consommer des produits du tabac (p. ex., cigarettes, tabac à mâcher);
* effectuer un examen de dépistage à l’aide d’un TIF.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Relations avec les médias de Santé Ontario (Action Cancer Ontario)**

**Téléphone** : 1.855.460.2646

**Courriel :** [**media@cancercare.on.ca**](mailto:media@cancercare.on.ca)